

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges  
Service des Actions Educatives  
12326

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 8 FEVRIER 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Actions éducatives et subventions complémentaires aux collèges - Année 2018/2019.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux Collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil départemental attribue des subventions à des associations ou aux établissements pour la mise en œuvre dans les collèges d'actions éducatives qui s'inscrivent dans les objectifs du Plan Charlemagne 2017/2027.

Dans ce cadre, sont inscrites au présent rapport des répartitions complémentaires aux Commissions permanentes du 14 septembre 2018 et du 19 octobre 2018.

Sont ainsi proposées :

- une subvention complémentaire de 5 000 € à Cap au Nord Entreprendre, dans le cadre de la découverte du monde professionnel à l'attention des élèves de 4ème et de 3ème,
- une subvention complémentaire de 800 € au collège Pasteur à Marseille au titre de la Participation aux Actions Menées par les Etablissements (PAME), pour un projet de découverte de la culture africaine au travers de la musique, du théâtre, de la danse et du conte, pour une classe ULIS.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL